



Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 21 mars 2026**

**Membres du Conseil Municipal présents: 28**

**Votants : 29 (1 pouvoir)**

**Ont été installés conseillers municipaux :**

MURAIL Nicolas, LEONARD Sophie, MORETTO Alexis, CLIDIÈRE Catherine, CHAUVANCY François, DAURAT Magali, TCHENIO William, TAILLIEZ Marie-Adeline, DAVID Michel, EHRMANN Laetitia, CHAPPELLON Laurent, GOLDSPIEGEL Isabelle (Absente, pouvoir donné à M. Flahaut), FLAHAUT Bertrand, TUSSIOT Christine, DELAVAL Bruno, ALIBERT Maïma, COUSINARD Julien, MARECHAL Claudy, MEISSONNIER Philippe, CHEVILLARD-GRELOT Corine, MONTAIGNE Jérémy, MARTOS Muriel, MBAMU Patrick, JOUBERT Georges, DESPAUX Valérie, LAFON Patrick, RIVA-DUFAY Nathalie, BROSSERON Nathalie, COUTON Dominique

**Election du Maire** : à la majorité des suffrages exprimés (22 voix sur 29 - 6 Blancs - 1 bulletin nul), Monsieur Nicolas MURAIL a été élu Maire.

**Détermination du nombre des adjoints** - le nombre d'adjoints a été fixé à 8 à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes : 23 voix « Pour », 6 « Abstentions » : M. Joubert, Mme Despaux, M. Lafon, Mme Riva-Dufay, Mme Brosseron et M. Couton.

**Elections des adjoints** : la liste « *Un nouvel élan pour Marolles* » a été élue à la majorité des suffrages exprimés (23 voix Pour, 5 bulletins blancs et 1 bulletin nul), comme suit : LEONARD Sophie (1<sup>ère</sup> adjointe), MORETTO Alexis (2<sup>ème</sup> adjoint), CLIDIÈRE Catherine (3<sup>ème</sup> adjointe), CHAUVANCY François (4<sup>ème</sup> adjoint), DAURAT Magali (5<sup>ème</sup> adjointe), TCHENIO William (6<sup>ème</sup> adjoint), TAILLIEZ Marie-Adeline (7<sup>ème</sup> adjointe), DAVID Michel (8<sup>ème</sup> adjoint).

Il a été fait lecture de la **Charte de l'élu local**.

**Régime indemnitaire des élus locaux : Fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction.** Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés. Votes : 23 voix « Pour », 6 « Abstentions » : M. Joubert, Mme Despaux, M. Lafon, Mme Riva-Dufay, Mme Brosseron et M. Couton.

**Délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** : Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés. Votes : 23 voix « Pour », 6 « Abstentions » : M. Joubert, Mme Despaux, M. Lafon, Mme Riva-Dufay, Mme Brosseron et M. Couton.

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 23 mars 2026

**LE MAIRE**

**Nicolas MURAIL**

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.